
**REGLEMENT INTERIEUR
DE ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE
(mercredi et vacances)**

DE SAINT GENIES BELLEVUE

Mercredis et vacances scolaires
05.62.89.00.07 ou 06.08.96.94.40
e-mail centre-loisirs.stgenies@orange.fr

Site de la commune : saint-genies-bellevue.fr

1- FONCTIONNEMENT

▶ Le mercredi toute la journée et vacances scolaires de 7h30 à 18h30 :

Accueil des enfants

Matin : entre 7h30 et 9h00

Après-midi : entre 13h00 et 13h30

Départ du Soir : entre 16h30 et 18h30

L'enfant devra être obligatoirement confié à un animateur. Aucun départ ne sera accepté
avant 16h30

2- MODALITES D'INSCRIPTIONS

▶ **PREMIERE INSCRIPTION**

REmplir UN DOSSIER D'INSCRIPTION commun aux différents accueils de loisirs téléchargeable sur le site de la commune saint-genies-bellevue.fr dans la rubrique « KIT RENTREE »

Joindre OBLIGATOIREMENT la photocopie des vaccinations et l'attestation d'assurance extra-scolaire (attestation à fournir tous les ans)

▶ **CHAQUE ANNEE**

Remplir si nécessaire le formulaire de réactualisation et fournir **OBLIGATOIREMENT** L'attestation d'assurance extra-scolaire

▶ **INSCRIPTIONS de votre enfant par période**

➤ **Mercredis**

L'inscription se fera d'avance pour la période du « xxx au xxx ». Les imprimés seront disponibles sur le site de la commune dans la rubrique « centre de loisirs » et /ou « KIT RENTREE »

Imprimer le coupon correspondant à la période et le retourner accompagné du paiement correspondant.

ATTENTION : le repas cantine des mercredis sera compris dans le tarif

➤ **Vacances**

Le planning des activités sera disponible sur le site de la commune dans la rubrique « accueil de loisirs » - imprimer le coupon et le retourner accompagné du paiement correspondant.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous servir d'internet, demandez les imprimés directement au service ou à la Mairie.

Toute inscription nous parvenant hors délai et non payée ne sera pas prise en compte

3- PAIEMENT

Les prestations sont toujours payables d'avance. Seules les inscriptions accompagnées du paiement correspondant seront prises en compte.

Aucun remboursement ne sera effectué, des avoirs pourront être délivrés en cas d'absence pour maladie (certificat médical à joindre).

4- SANTE

Si un enfant est malade dans la journée, les parents seront prévenus et invités à le reprendre. En cas d'urgence, le centre fera appel au médecin de famille ou à défaut au médecin le plus proche.

En cas de pathologie ou d'allergie nécessitant un traitement particulier, merci de contacter la directrice afin de mettre en place un Projet d'accueil individualisé.

Aucun médicament ne pourra être délivré (sauf en cas de PAI)

5 -MATERIEL AUTORISE

Seul le matériel demandé ou fourni par les animateurs est autorisé.

Le matériel pédagogique, sera toujours utilisé après avis ou autorisation d'un animateur.

6 - COMPORTEMENT DES ENFANTS

Les enfants doivent respecter les biens, l'équipement et les locaux scolaires. Tout acte de brutalité est interdit (les parents seront automatiquement informés en cas de comportement incorrect de leur enfant).

Le non respect de la discipline d'usage pourrait entraîner une exclusion temporaire.

Ces avertissements seront adressés à la famille en explicitant clairement les raisons de procéder à l'exclusion.

7- DEPART DES ENFANTS

Toute personne autre que les parents de l'enfant devra être inscrit sur la liste des personnes pouvant le récupérer ou être muni d'une autorisation écrite des parents lui permettant de prendre en charge l'enfant. Sans autorisation, le personnel municipal responsable des enfants, refusera le départ de l'enfant.

Les parents devront émarger sur informatique avant de récupérer leurs enfants.